Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Avis relatif au recrutement de travailleurs handicapés et de travailleuses handicapées par la voie contractuelle pouvant déboucher sur une titularisation en catégorie C

NOR : *EAEA2129244V*

Un recrutement de personnes en situation de handicap est prévu au titre de l'année 2022.

Le nombre de places offertes au recrutement dans le corps des adjoints administratifs et des adjointes administratives de chancellerie (catégorie C) est fixé à 10.

CATÉGORIE	NIVEAU DE DIPLÔME REQUIS	DATE LIMITE d'envoi des dossiers de candidature (*)	ENTRETIEN de présélection et AUDITION devant la commission de recrutement (sur convocation)	PRISE DE FONCTIONS des personnes recrutées (prévisionnelle)
C	Pas de diplôme requis Anglais souhaitable	31 décembre 2021 à 23h59	Mai 2022	Septembre 2022

(*) Heure d'envoi du courrier électronique faisant foi.

Les personnes intéressées devront adresser au ministère de l'Europe et des affaires étrangères, direction des ressources humaines, bureau RH1B, par courrier électronique uniquement, à l'adresse pole-diversite.dga-drh-rh1@diplomatie.gouv.fr, les pièces suivantes pour la constitution de leur dossier :

– une lettre de motivation ;
– un *curriculum vitae* précisant leur formation et leurs compétences ;
– la copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
– toute attestation pertinente, hors contrat, justifiant des expériences professionnelles, du niveau en langues étrangères, des stages et des formations diplômantes, actuels et antérieurs, des attestations d'employeur avec appréciations qualitatives, tout autre document de nature à justifier la situation actuelle du candidat ou de la candidate (stages, attestation de chômage, etc.) ;
– un justificatif de la reconnaissance du handicap en cours de validité.

Conformément à l'article L. 5212-13 du code du travail, ce document peut être, selon le cas : la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), le justificatif du versement d'une rente d'accident du travail ou de maladie professionnelle pour une incapacité permanente au moins égale à 10 %, le justificatif d'une pension d'invalidité correspondant à une réduction d'au moins 2/3 de la capacité de travail ou de gain, le justificatif d'une pension militaire d'invalidité, le justificatif d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative aux sapeurs-pompiers volontaires, le justificatif du versement de l'allocation aux adultes handicapés, ou la copie de la carte mobilité inclusion comportant la mention « invalidité » définie à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles. Conformément au décret n° 2016-1849 du 23 décembre 2016 relatif à la carte mobilité inclusion, la copie de la carte d'invalidité délivrée avant le 1er juillet 2017 constitue également un justificatif recevable.

Les personnes intéressées indiqueront également avec précision, et de façon lisible, leurs coordonnées : adresses postale et électronique et numéros de téléphone fixe et portable.

Conditions d'inscription

Les candidats et les candidates ne doivent pas déjà bénéficier de la qualité de fonctionnaire et doivent remplir les conditions générales d'accès aux emplois publics :

– être de nationalité française ou détenir la nationalité de l'un des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen. Les candidats et les candidates en instance d'acquisition de l'une de ces nationalités sont informés que celle-ci devra être obtenue au plus tard au moment de la titularisation ;
– jouir de leurs droits civiques ;

– ne pas avoir fait l'objet de condamnations inscrites au casier judiciaire.

Procédure de sélection et de recrutement

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

Les candidats et les candidates veilleront à informer l'administration de tout changement de coordonnées.

Une première sélection des candidatures sera effectuée au vu des dossiers envoyés.

Les personnes sélectionnées seront convoquées à des entretiens individuels.

Les candidates et les candidats recrutés bénéficieront d'un contrat de droit public d'un an, à l'issue duquel l'administration les auditionnera et se prononcera sur leur aptitude professionnelle. Le cas échéant, ils et elles seront titularisés après décision de l'autorité investie du pouvoir de nomination. Dans le cas contraire, leur contrat pourra éventuellement être renouvelé pour une durée maximale d'un an avant un nouvel examen par la commission.

Les agents et les agentes recrutés seront affectés à Paris ou à Nantes et pourront, par la suite, recevoir des affectations à l'étranger.

Pour plus de renseignements : www.diplomatie.gouv.fr (rubriques « emplois, stages, concours », « travailleurs handicapés ») ou pôle égalité des chances de la direction des ressources humaines (pole-diversite.dga-drh-rh1@diplomatie.gouv.fr).